



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 001-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2025.GRPARL.12

Déposée le : 12.01.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Véhicules de fonction personnels et services de chauffeur du canton de Berne

Certaines collaboratrices et certains collaborateurs du canton ont droit à un véhicule personnel. Lors de la session d'hiver 2024, une question¹ a été déposée à ce sujet. La présente interpellation vise à approfondir ce sujet, d'autant plus que tous les points de cette question n'ont pas pu être tirés au clair.

Dans la réponse apportée à cette question, le Conseil-exécutif renvoie au concept de mobilité de l'administration cantonale bernoise². Dans le développement qui suit, le terme employé est « stratégie en matière de véhicules ».

Comme indiqué dans la question, les modèles SUV Škoda Enyaq et Škoda Karoq, communément perçus comme des véhicules haut de gamme, par exemple, sont mis à disposition en tant que véhicules personnels.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les modèles de véhicule mis à la disposition des collaboratrices et collaborateurs du canton en tant que véhicules personnels (prière d'en indiquer la quantité par Direction) ?
2. La stratégie en matière de véhicules prévoit que ce sont les personnes à la tête d'un office qui ont la charge d'en faire respecter les principes et conditions-cadres. Qui décide donc quel véhicule personnel est attribué aux personnes à la tête d'un office ?

¹ Question 41 « Quels sont les modèles de véhicules de fonction mis à disposition par le canton de Berne ? » (cf. <https://www.rgrg-ser-vice.apps.be.ch/api/gr/documents/document/2d0dd2f269814062949589c08d2f65ff-332/2/2024.GRPARL.11-Beilage-F-582145.pdf>, p. 72 s.).

² Stratégie du canton en matière de véhicules du 28 octobre 2015 (cf. https://www.bemobil.sites.be.ch/content/dam/bemobil_sites/dokumente/fr/2015-10-29-mobilitaetskonzept-fr.pdf)

3. D'après ladite stratégie, le gabarit des véhicules cantonaux doit être aussi petit que possible et aussi grand que nécessaire. Quels sont les critères concrets pour en juger ?³
4. La stratégie en matière de véhicules date de 2015. Ce document et ses annexes sont-ils encore d'actualité ? Si tel n'est pas le cas, quels sont les points devant être mis à jour ?
5. Où trouver les versions actuelles des annexes E et F, lesquelles sont censées évoluer chaque année conformément à la stratégie en matière de véhicules ?
6. Outre l'utilisation de véhicules personnels, il est également possible de faire appel à un service de chauffeuses ou chauffeurs. Quels sont les membres du gouvernement, les collaboratrices et collaborateurs qui se sont déplacés en sollicitant les services d'une chauffeuse ou d'un chauffeur au cours des deux dernières années ? Prière d'étayer la réponse de chiffres et d'indiquer en quelle qualité les personnes en ont fait usage.

Destinataire

– Grand Conseil

³Škoda vante les qualités du modèle Enyaq pour son habitacle généreux et son design élégant.